Département de la Haute-Garonne

Commune de Revel

Lieu-dit Lourmette Nord

VALORiS GÉOMETRE-EXPERT

3 Avenue des Frères Arnaud - 31250 REVEL
Tél:05.62.18.71.30 E-mail:revel@valoris.expert
AUTERIVE - REVEL - TOULOUSE
NAILLOUX - VENERQUE - BRAM - LEGUEVIN - LABARTHE/LEZE

Aménageur : Hectare
28 Rue Aimé Ramond
11 000 CARCASSONNE

HECTARE URBANISME DURABLE

Opération "Lourmette Nord"

PLAN DE VENTE

N° de dossier : 160619
indice du plan : 2
Dressé le 04/02/2022 à REVEL
Mise à jour le : 14/11/2022
Dessin / Contrôle / Validation : TB-BL/GB/JOC
Nom du fichier :
160619-03-PdV_DEFINITIF_TR1-2.dwg

LOT N° : 25

Section : ZM Parcelle :472

Surface :320m²

Surface de plancher : 200m²

Plan d'ensemble

sans échelle

Plan du lot

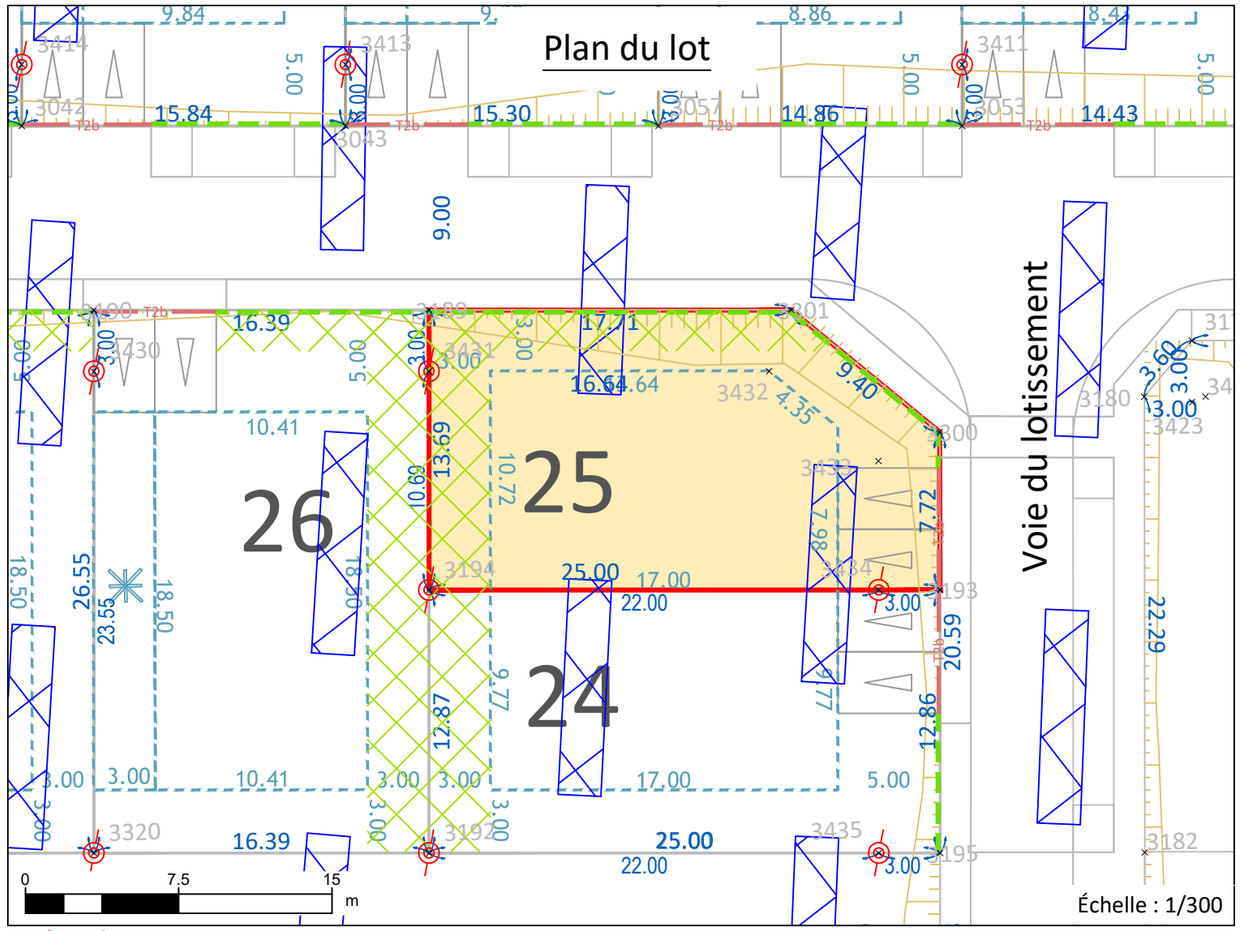

Légende

- Emprise du lotissement
- Limite du lot
- Application cadastre
- Espaces Privatifs
- Borne
- Clou d'arpentage
- Marque peinture
- Piquet bois
- Blocs privatifs
- Bordures basses privatives
- Talus (issu du projet de voirie)
- Servitude plantandi
- Zone de diagnostic archéologique (position fournie par l'INRAP)

Règles d'urbanisme (d'autres règles sont prescrites par le P.L.U. et par le réglement du lotissement)

- Accès/zone d'accès imposé des véhicules aux lots
- Bande d'implantation possible des bâtiments en R+0
- Limite d'implantation des bâtiments en R+1

Autorisation d'urbanisme : Un dossier de Permis d'Aménager "Lourmette Nord", n°031 451 18 R0006 obtenu par arrêté le 07 Juin 2019.
Un dossier Modificatif n°2 de Permis d'Aménager n°031 451 18 R0006 M02 a été obtenu le 26/02/2021.
Un dossier Modificatif n°3 de Permis d'Aménager pourra être déposé.

Origine du périmètre : Les limites de l'opération sont issues :
-du plan de bornage et de reconnaissance de limites avec procès verbal, dressé par M. CENAC Jean-Odon, Géomètre-Expert à Revel, le 19/12/2018 (Réf. 160619)
-du plan parcellaire ressé par M. CENAC Jean-Odon, Géomètre-Expert à Revel, le 07/10/2021 (Réf. 160619)
La limite avec la rue Châteaubriand a fait l'objet d'un arrêté d'alignement (n°2019-083-ST) obtenu le 07 Mars 2019.
La limite avec le chemin de Peyssou a fait l'objet d'un arrêté d'alignement (n°2019-084-ST) obtenu le 07 Mars 2019.

Cotations : Les distances indiquées sur ce plan sont des distances à l'horizontale.

Clauses particulières : Les blocs et bordures privatifs sont issus du plan Exécution de voirie Indice F dressé le 09/11/2022 par l'entreprise AUDE TP.

Signatures : *Acquéreur* *Aménageur* *Géomètre Expert*

Ordre des Géomètres-Experts
Jean-Odon CENAC
N° 05570